

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2024

oOo

ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
(2023-2025) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

oOo

RAPPORT

Dans le cadre du contrat de développement sur la période 2023-2025, le Département des Hauts-de-Seine et la Ville ont défini les actions soutenues financièrement par le Conseil Départemental dans les domaines sportif, culturel, l'accueil des jeunes enfants, et les actions en faveur des personnes âgées.

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine a proposé, au titre de l'année 2024, de revoir l'enveloppe dédiée aux actions initiées au titre de la politique de la ville en la portant de 50 597€ à 59 703€. Cette augmentation doit être formalisée par avenant.

Cette enveloppe fera l'objet d'une nouvelle révision au titre de l'année 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter cet avenant n°1 au contrat de développement avec le Conseil Départemental, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 20 Septembre 2024 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette
séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, Mme SANSY, M. HUBERT,
Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA,
Mme BERTHIER, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET,
M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT,
Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, Mme DESBOIS,
M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN	à Mme AUBERT	Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS
M. FOYER	à M. MEDAN	M. PASSERON	à Mme ENAME
Mme EL MEZOUE	à M. AIT-OUARAZ	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
M. MONGARDIEN	à M. SOUCHAUD	M. CHARRIEU	à M. SENANT
M. DOYEN	à Mme HUARD		

Conseiller absent :

M. DECROP est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT (2023-2025) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le contrat de développement départemental (2023-2025) approuvé par le Conseil municipal du 7 décembre 2023 ;

VU le projet d'avenant n°1 au contrat de développement proposé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine approuvé lors de sa séance du 5 juillet 2024 ;

CONSIDERANT que le projet d'avenant n°1 a pour objet l'augmentation de l'enveloppe de financement dédiée aux actions initiées dans le cadre de la politique de la ville ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Approuve le projet d'avenant n°1 au contrat de développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville pour la période 2023-2025.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de développement entre le Département et la Ville, ainsi que tous les documents afférents à cet avenant.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire

